

1 milliard d'adresses mails volées, 2 pirates inculpés | Le Net Expert Informatique



1 milliard d'adresses mails volées, 2 pirates inculpés

Les deux pirates vietnamiens qui ont piraté 8 fournisseurs de services de messagerie américains et volé 1 milliard d'adresses et des informations confidentielles entre 2009 et 2012 ont été inculpés. Un troisième homme qui a permis de tirer 2 millions de dollars de cette affaire est aussi dans le collimateur de la justice.

Il s'agissait bien du casse du siècle. Deux pirates, de nationalité vietnamienne, ont été inculpés, le premier -plaidant coupable - pour le piratage de 8 fournisseurs de services de messagerie et le second pour le vol d'informations confidentielles. D'après le département de la Justice américaine (DOJ), il s'agit de la plus importante brèche de données dans l'histoire des États-Unis. Les attaques se sont déroulées entre février 2009 et juin 2012.

Après avoir volé ce trésor de guerre d'adresses mails, les pirates ont envoyé des spams à des dizaines de millions d'utilisateurs, et parvenus à générer 2 millions de dollars de profits, toujours selon le DOJ.

Quoc Nguyen, 28 ans, a piraté les serveurs de fournisseurs de messagerie et volé des données marketing contenant plus d'un milliard d'adresses mails et, avec son compère Giang Hoang (25 ans), utilisé ces données pour envoyer des spams. Ce dernier a été arrêté en 2012 avant d'être extradé aux États-Unis l'année dernière. Le verdict pour son procès est prévu le 21 avril. Quant à Quoc Nguyen, il est toujours en fuite. En parallèle, un grand jury fédéral a par ailleurs inculpé ce week-end un ressortissant canadien, Da Silva, co-propriétaire de 21 Celsius, une société qui fait tourner le site e-commerce Marketbay.com. Ce dernier s'est rendu complice de Nguyen en lui permettant de générer les 2 millions de dollars de revenus à partir des vols de données réalisées, entre mai 2009 et octobre 2011.

Expert Informatique et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source :

http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-1-milliard-d-adresses-mails-volees-2-pirates-inculpes-60472.html?utm_source=mail&utm_medium=email&utm_campaign=Newsletter